

Projet de loi : « Confiance en la justice » Dupont-Moretti achève la Police et sacrifie les victimes



Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs un projet de loi pour la confiance dans l'Institution Judiciaire va vous être présenté.

Déléataires de la Nation, chacune et chacun d'entre vous sera comptable de l'issue donnée à ces propositions, et l'Histoire saura retenir votre part de responsabilité dans l'orientation sociétale qu'elle suggérera.

Interrogez-vous sur la pertinence de la sophistication entretenue à dessein depuis des décennies par vos prédécesseurs et par vous aujourd'hui, pour annihiler ce à quoi aspire exclusivement le Peuple que vous représentez :
le droit à la sûreté.

Des enseignants il y a peu, des militaires hier, des policiers et gendarmes aujourd'hui se font les interprètes du désespoir de tout un peuple, car ils côtoient ce désespoir, le comptabilisent, tentent par leur engagement de le contenir, de le résorber, de le juguler, désormais quotidiennement au péril de leur vie.

Mais c'est par un mépris affiché que l'on accueille ces suppliques éclairées et une égale suffisance ce qu'elles dénoncent avec réalisme. Aucune revendication corporatiste ne les anime. Aucune déloyauté envers l'État ne les caractérise. Ils font preuve au contraire de la seule loyauté qui vaille au regard de leur engagement : celle à l'égard de la France et de son peuple.

Un irrémédiable chaos sociétal, génocidaire, se profile, tandis qu'une élite s'accommode de cette guerre qu'elle ne subit pas, fustigeant les victimes et ceux qui sont à leurs côtés.

Il est pathétique d'entendre depuis des décennies les politiques se succéder et clamer leur intérêt pour la sécurité des Français alors qu'ils s'ingénient depuis le même laps de temps à détruire les outils nécessaires pour la garantir.

La succession depuis 25 ans de réformes toutes au bénéfice des délinquants au détriment des victimes, a désarmé les forces de sécurité au profit de la défense, au mieux créant un déséquilibre difficilement surmontable, au pire faisant apparaître la Justice comme une farce pitoyable.

La déliquescence de toute expression d'autorité au profit d'une appréciation aléatoire de l'interdit, de la norme, et la disparition de la notion d'exemplarité de la sanction par l'envahissement parfois jusqu'au paroxysme de l'excuse du comportement ont idéologiquement inspiré ces réformes.

La nouvelle étape que l'on vous suggère de franchir ressort de cette même dérive. Il suffit de juxtaposer les courbes de ces réformes successives aux courbes spectaculairement ascendantes de la délinquance pour en démontrer la patente corrélation.

Derrière ce texte, la volonté affichée est de faire disparaître la procédure inquisitoriale qui avait fait la preuve de sa capacité à contenir la délinquance, au profit d'une procédure contradictoire qui ne fera que démultiplier son expansion.

Les subtilités sémantiques, qui émaillent la sphère médiatico-politique depuis des décennies pour égarer la raison et l'analyse, touchent aujourd'hui à la perversité intellectuelle et révèlent une association de malfaisants au sens littéral du terme.

En son temps, la fameuse présomption d'innocence venant se substituer à ce qui apparaissait comme une évidente présomption de culpabilité au regard des faits, est venue perturber à dessein la procédure pénale pour l'opacifier plus que l'éclaircir, suggérer à l'envie tous les contentieux ultérieurs et diluer dans le temps une réponse pénale émoussée.

Dans un même élan, les réformes successives de la garde à vue, moment privilégié de confrontation au réel et à la limitation contrôlée du recours aux artifices, a connu le même sort de dilution, pour être ressentie aujourd'hui comme une pitrerie par les Officiers de Police Judiciaire qui ont la charge de les exécuter. La présence d'un avocat lors des perquisitions viendra parfaire cette pitrerie.

C'est désormais à l'enquête préliminaire que l'on s'attaque, limitant sa durée à deux ans, renforçant encore un peu plus le contradictoire avec communication du dossier au suspect, même après une perquisition...

On ne peut que s'interroger sur l'opportunité de l'enregistrement et la diffusion des audiences pénales, hormis peut-être le fait de pouvoir apprécier la prestation des avocats et donc leur capacité à se forger une clientèle... En revanche on ne peut douter des dispositions particulières concernant l'exploitation des facturations téléphoniques détaillées (Fadet) les concernant...

Le nouveau régime de réduction de peines est un leurre pour mieux mettre en application subsidiairement la disparition totale de la détention provisoire au profit d'une assignation à résidence sous surveillance électronique...

Pour couronner l'ensemble de ces dispositions, la participation d'un avocat honoraire à la composition des cours d'assises touche au sublime !

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, vous ne pouvez ignorer la situation de déliquescence de notre société. Vous ne devez que vous interroger sur l'efficacité de toutes ces réformes et sur leur impact réel dans la lutte contre la délinquance.

Si à leur examen, on peut relever leur caractère rhétorique flatteur pour leurs initiateurs, on se doit de mettre en exergue leur application dévastatrice dans leur exécution.

Éloignez-vous des idéologies aveuglantes qui vous amènent à voir ce que vous croyez et à ne pas croire ce que vous voyez. Inspirez-vous de votre illustre prédécesseur, Georges Clémenceau, qui affirmait que « le seul devoir d'un gouvernement c'est de faire en sorte que les honnêtes gens soient en paix, que les autres ne le soient pas » !

Si vous n'y prenez garde, le peuple finira par comprendre que les seules motivations à ces réformes successives ne servent en filigrane qu'une seule cause : celle des politiques et d'une nomenklatura affairistes qui redoutent les poursuites judiciaires et ainsi s'en préservent !

Alors, en cascade, il découvrira que tout ce qui nous avait construit et que nous voulions transmettre aux générations futures, la dignité, la probité, l'honorabilité, la respectabilité, l'image que l'on donne de soi, avaient été bradées dans ce seul but.

Il percevra enfin la finalité de l'hystérisation médiatique à l'égard des forces de l'ordre qui tend à faire disparaître toute expression d'autorité.

Ce chaos sociétal ne connaîtra une inflexion que par la réaffirmation de l'intangibilité de l'État et de ses représentants, colonne vertébrale de la Nation. La ligne directrice de cette inflexion se devra de ne considérer que la sublimation des humbles, des obscurs, de ceux qui ne sont rien et qui pourtant représentent ce qu'il y a de meilleur.

Nous souhaitons que la France renoue avec son Destin, qu'elle retrouve sa douceur de vivre, son élégance, la richesse de son identité, cet indéfinissable parfum de bonheur qui confondait tout un peuple en une symbiose de labeur, de poésie, de souffrances et de joies.

C'est cela que, Policiers, Gendarmes, Militaires nous réclamons : LA PAIX.

Votre responsabilité est engagée, au risque de connaître l'opprobre, cette détestation de tout un peuple.

Maurice SIGNOLET
Commissaire Divisionnaire Honoraire